

## **Message du Conseil communal au Conseil général N° 48 du 2 mars 2015**

**OBJET : Crédit de Fr. 300'000.00 « informatique », pour l'acquisition et l'installation d'un système informatique en réseau et paramétrages.**

---

### **1. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le 2 octobre 2012, le Conseil général de Bassecourt, sur proposition du comité de fusion et pour faire suite à la décision de localiser l'administration communale de Haute-Sorne à Bassecourt, a accepté un crédit de Fr. 220'000.-- pour l'aménagement et l'agencement de locaux administratifs supplémentaires dans le bâtiment Setag.

Le projet initial, élaboré par le Comité de fusion, a fait l'objet de diverses modifications par la suite. Les travaux ont été achevés dans le courant de l'année 2014.

Dans le même temps et à la demande du Comité de fusion, le Conseil communal de Bassecourt a débloqué un crédit provisoire de Fr. 200'000.- pour le développement et l'acquisition de l'infrastructure informatique communale. Les Services des communes et de la Protection de la population ont donné leur accord en vue de financer ce second crédit au travers d'un prélèvement sur le fonds des abris PC de Bassecourt.

La commission spéciale «informatique», composée de membres du comité et du personnel, a également été saisie du projet. Elle a arrêté le choix du programme informatique et les travaux préparatoires ont débuté.

A ce jour, la nouvelle infrastructure informatique communale est fonctionnelle. Afin de finaliser ce projet, il convient encore que le Conseil général de Haute-Sorne avale l'investissement y relatif en approuvant un crédit de 300'000 francs, à financer par un prélèvement sur le fonds de fusion. A signaler que ce crédit servira également à rembourser le prêt consenti par le fonds des abris PC de Bassecourt.

### **2. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES**

La mise en place du réseau informatique s'est déroulée en plusieurs étapes. Parmi les plus importantes, il faut citer :

- Choix d'un programme unique (4 programmes différents étaient utilisés) ;
- Reprise, fusion et traitement des données à plusieurs niveaux (habitants, créanciers ; débiteurs, facturation des taxes ; etc.) ;
- Installation provisoire «multi-sites», Bassecourt et Glovelier (en attendant la fin des travaux d'aménagement des bureaux – Setag) ; configuration et sécurisation des réseaux ;
- Construction du réseau «Fenatte 14»
- Centralisation du personnel administratif sur un seul site ;
- Achat de matériel complémentaire ;
- Mise en production de la facturation selon les règlements existants.

D'autres projets ont été concrétisés en parallèle. Il s'agit de :

- Système de timbrage
- Création d'un site internet
- Modification de locaux et de bureaux.

### **3. ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTEME INFORMATIQUE**

L'enveloppe évaluée par le CFU de fr. 200'000.- constituait la dépense initiale.

Lors de la réalisation, le fait de devoir travailler sur 2 sites durant quelques mois, les frais liés au câblage, à la récupération des données, à l'installation de réseaux sécurisés ont alourdi la facture.

C'est donc au terme des travaux d'installation que le décompte, qui est définitif, est soumis au vote du Conseil Général.

### **4. CONSIDÉRATIONS FINANCIERES**

Le coût d'acquisition et d'installation du système informatique se présente comme suit :

Programme – licences et services	43'000.-
Reprise des données des anciennes communes	68'000.-
Formation et suivi	30'000.-
Matériel informatique	31'000.-
Configuration et construction réseau	100'000.-
Système de timbrage	4'000.-
Site Internet	16'000.-
Divers	8'000.-
<hr/>	
Coût de réalisation	300'000.-

### **5. FINANCEMENT**

Le financement est couvert par le fonds de fusion, du fait que cette dépense est induite par la fusion.

Coût de réalisation	300'000.-
<u>Financement par le fonds de fusion</u>	<u>300'000.-</u>
<u>Recours à l'emprunt</u>	<u>-.-</u>

### **6. PRÉAVIS DES AUTORITÉS**

Le Conseil communal, les dicastères des services communaux, ainsi que celui des finances et impôts préavisent favorablement ce crédit.

Ils invitent le Conseil général à l'approuver également.

Haute-Sorne, le 2 mars 2015

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Le Secrétaire**

**Jean-Bernard VALLAT**

**Michel GUERDAT**